

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au Bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, 19 SEPTEMBRE.

On lit dans le *Courier* : L'arrivée du roi des Belges en ce pays, et sa visite à Claremont ont naturellement donné lieu à diverses conjectures. Un journal de Bruxelles dit même que S. M. est venue en Angleterre afin de négocier un mariage entre la princesse Victoria et son neveu le prince de Saxo-Cobourg. Un journal de Londres insinue quelque chose de semblable, mais sa relation porte l'empreinte de l'esprit de parti. C'est probablement la première fois qu'on ose soutenir qu'un oncle très-affectionné ne peut rendre une visite d'amitié à sa nièce dans la maison même de sa mère, son domicile légal. Si le trône d'Angleterre devient vacant avant la majorité de la princesse, la duchesse de Kent serait régente; la loi dit par conséquent de la manière la plus formelle que le domicile de la jeune princesse doit être auprès de sa gardienne naturelle, sa mère. Ou donc, si ce n'est sous le toit de la maison maternelle, son oncle pourrait-il lui rendre visite? Nous ne voyons donc pas le moindre fondement dans les remarques du *Times*.

Un grand nombre de jeunes princes étrangers ont visité, depuis quelque temps, l'Angleterre, et l'on a généralement supposé que leur but était de former une alliance de mariage. Il n'y a pas de doute qu'une main aussi précieuse que celle de la future reine de la Grande-Bretagne, ne soit un objet d'efforts pour tous ceux qui peuvent espérer quelque succès pour eux-mêmes, ou obtenir sa main pour un protégé, un parent ou un ami. Dans ces circonstances, nous devons regretter l'existence de la loi sur le mariage des rois ou reines d'Angleterre, qui restreint le choix de S. A. R. dans des limites fort étroites, et l'astreint à épouser un proche parent dans la ligne paternelle ou maternelle. Les mariages de cette nature doivent être désapprouvés par des motifs physiques et moraux, et ceux qui désirent que la ligne de la famille royale reste non interrompue, doivent désirer que le choix de S. M. soit entièrement libre.

Le bruit courait à Londres que plusieurs vaisseaux de guerre anglais ont été envoyés à Lisbonne, pour protéger au besoin les propriétés et les personnes des sujets anglais résidant en Portugal. Le *Courier*, qui parle de ces bruits, ne les garantit pas, mais il y croit cependant.

La constitution portugaise de 1820 est calquée, à fort peu de chose près, sur la constitution espagnole de 1812. Les points fondamentaux, différens entre la constitution actuelle et celle de 1820, consistent en ce que celle de 1820 déclare qu'elle émane du peuple et non de la volonté royale; elle ne consacre qu'une chambre législative au lieu de deux. Elle établit, en outre, l'élection directe au scrutin, en un seul jour, dans toute l'étendue du royaume, au lieu d'admettre les opérations des collèges électoraux.

Mme. Malibran est parfaitement rétablie. Elle est partie pour Edimbourg et de là ira à Dublin. Il paraît qu'elle n'acceptera pas l'offre du directeur de New-York qui, pour un an, lui a proposé 10,000 livres sterling (250 mille francs).

On assure que Mme. de Briot reviendra à Manchester et à Liverpool.

City article, 2 heures : Une panique complète a régné dans le marché des fonds étrangers, et la baisse des divers fonds a été considérable. Les 5 p. c. portugais sont tombés à 50 1/2; les 3 p. c. à 32; les espagnols à 23 1/8 3/8; les belges à 98, 100 (Voir la bourse à la fin du journal).

### HOMÉOPATHIE.

Si deux mille ans après Euclide, quand les propositions renfermées dans le livre de ce célèbre mathématicien, sanctionnées par la voix unanime des siècles, sont devenues des axiomes, quelqu'un osait avancer que la géométrie n'est qu'un tissu d'erreurs, un sourire de pitié accueillait l'insensé qui tiendrait ce langage, et, s'il poussait la folie jusqu'à soutenir sa thèse par des écrits, il est peu probable qu'on se mit en peine de les lire.

Ce que je dis d'Euclide en ce qui concerne la géométrie, on peut le dire d'Hippocrate en ce qui touche les principes de médecine adoptés d'âge en âge par les plus beaux génies, appliqués par eux et consacrés par l'expérience.

Je conçois que les éléments de géométrie puissent être classés dans un ordre préalable à des éléments d'Euclide, j'admets qu'il y ait des démonstrations plus simples, et plus rigoureuses que les siennes; on peut parvenir à la vérité par différents chemins, et il est incontestable que de grands géomètres ont, par leurs découvertes, considérablement étendu le domaine de la science. Peut-être même, la même méthode n'est-elle pas également applicable à toutes les époques, et je croirais volontiers qu'il y a des temps où la direction des esprits est telle que la forme du raisonnement doit être modifiée, qu'il faut recourir à une méthode inverse à celle qui convenait un siècle auparavant. Mais quant au fond des choses, ce qui est vrai dans un temps ne peut être faux dans l'autre, et de qui était conforme au sens intime il y a deux mille ans, ne peut devenir absurde.

### FRANCE. — PARIS, 21 SEPTEMBRE.

On lit ce matin dans le journal ministériel *la Paix* : Plusieurs journaux annoncent que MM. Molé et Guizot sont malades, ces jours derniers M. le président du conseil a eu, il est vrai, une légère indisposition, mais il est aujourd'hui parfaitement rétabli. M. Guizot n'a pas un seul instant cessé de jouir de la plus parfaite santé. La maladie de M. Martin (du Nord) est malheureusement beaucoup plus réelle, et elle a été assez grave pour qu'il ne fût pas possible de lui parler d'affaires. Il était atteint d'une inflammation qui maintenant est calmée, et on espère qu'il pourra bientôt se rendre chez le Roi.

M. le général Bernard était aide-de-camp du roi, il a fait partie du ministère des trois jours, en qualité de ministre de la guerre, il est connu pour être un excellent officier du génie, et il s'était acquis une célébrité aux Etats-Unis par la manière dont il avait mis les côtes en état de défense. Mais il paraît que le ministère de la guerre a été divisé en deux sections afin que MM. Schramm et Martineau en remplissent toutes les fonctions administratives. Il semble d'un autre côté que M. Duchatel s'est chargé de présenter les lois des donations aux chambres et les chefs de bureaux s'occuperont des détails d'administration, en sorte que M. Martin du Nord n'aura pas à s'en occuper.

Le ministère a reçu la nouvelle, par le télégraphe de Lille, que deux employés des télégraphes, prévenus de s'être servis des signaux pour des communications commerciales, ont été arrêtés aux environs de Bruxelles.

### COURSES DU CHAMP-DE-MARS.

Prix du roi. — Prix du prince royal.

Le noble goût que celui des chevaux! La création n'a pas donné à l'homme, si l'on excepte le chien, de serviteur plus utile, d'ami plus généreux, de compagnon plus intrépide et plus infatigable que son coursier. Je ne suis pas surpris que Paris compte tant d'hommes jeunes, distingués, élégants, adroits, qui aiment, achètent, élèvent ou comptent des chevaux. Mais le renom d'excellent cavalier, de roi, de juge ou de héros de courses, ne s'acquiert pas encore à si bon compte!

Regardez bien cet homme à cheval : Que d'aisance et de grâce dans son maintien! Ses mouvements se lient avec tant de souplesse à ceux de son coursier, qu'il ne fait plus qu'un avec lui, soit qu'il vole à travers la plaine, soit qu'il saute une barrière ou franchisse un fossé! A son gré, sans gêne et sans efforts, il l'excite ou le calme, le précipite ou l'arrête, prévoit ses écarts, corrige ses fautes, soumet ses volontés : l'animal, inquiet, ardent, fougueux, indomptable, devient liant, souple, docile, s'avoue vaincu, reconnaît un maître et ne semble plus fier que de lui obéir. Monter à cheval avec ce degré de supériorité, c'est un talent, car l'hippiatrique est un art.

Paris cite avec orgueil plusieurs de ces parfaits cavaliers : M. Alford, le duc de Guiche, MM. Henri Lacaze, Charles Laffite, Lecouteux, Edgard Noy, le comte Antonin de Noailles, M. de Normandie, M. de Périgord, le comte d'Orsay, M. de Vaublanc, excellent dans ce noble exercice qui n'est pour eux qu'un amusement. Remarquez bien que j'ai cité leurs noms par ordre alphabétique; qui se croirait assez bon juge pour assigner des rangs entre eux? Si je voulais citer encore je ne pourrais avoir que l'embarras du choix; et je gagerais cependant que la plupart de ces élé-

gans écyers n'ont ouvert de leur vie le manège royal par Antoine messire de Pluvinel, ou l'école de cavalerie de la Guérinière. Des dispositions naturelles, des penchans entretenus dès l'enfance, de l'adresse, de l'audace, un continuuel exercice, des promenades au bois, des courses au clocher, de longues chasses suivies au bruit des cors dans l'épaisseur des forêts, voilà, je crois, tout leur enseignement : leurs plaisirs leur ont tenu lieu d'une étude; ils doivent à leurs goûts une véritable instruction.

Je suis certain que le meilleur jockey, dans son modeste orgueil, s'estime bien moins que son cheval, quoique il ait souvent une large part dans la victoire. Voyez d'abord ce qu'il lui faut d'adresse, dans une course aussi rapide et quand le poids se multiplie par la vitesse, pour résister aux dangers d'une pointe ou d'un écart. C'est là son moindre mérite. Tantôt devançant ses rivaux, il règle son essor sur les moyens des chevaux qui le suivent; son art consiste à dépenser le moins possible des forces de son cheval; qu'il gagne il suffit. Tantôt il suit, sans trop se hâter, ceux qui le précèdent; il calcule, il prévoit, il attend le moment; c'est ainsi que dans les courses du 8 septembre, Mizen, resté derrière à dessein, s'élança et ravit la couronne des mains du rival étonné qui croyait déjà la saisir.

Le jockey renommé, celui qui veut rivaliser avec Flattman, Mizen Pavis ou Robinson, doit être audacieux avec calme, résolu mais prudent. La première de ses qualités morales est encore comme on sait de peser fort peu, il doit y donner tous ses soins; sa maigreur fait partie de son intelligence et la prouve. On le conçoit aisément quand on apprend qu'une livre de plus fait perdre au cheval qui la porte sept toises de vitesse, sur un mille anglais de 826 toises. Ainsi la moindre différence dans le poids en met une énorme dans les chances de succès. En Angleterre on conte à ce sujet le fait suivant :

Deux chevaux presque d'égal force, montés par des jockeys également habiles s'étaient mesurés déjà cinq ou six fois; l'avantage était resté partagé, le succès incertain. Jugez si lors de la dernière course, de la course décisive, on prit des précautions pour que tout fut égal entre eux : le terrain, le départ et surtout le poids. Cependant celui qu'on croyait le plus agile et le plus vigoureux perdit le prix de quelques lignes. Le jockey qui l'avait monté revenait humilié, triste et pensif, quand il s'écria tout à coup : « Vraiment je le crois bien qu'il a perdu mon pauvre cheval! j'avais gardé la clef de l'écurie dans ma poche! »

Le prix du prince royal a fait naître un litige. Voici le point de fait : soit qu'on n'ait pas sonné les deux coups de cloches exigés par les réglemens, soit qu'un des jockeys n'ait point entendu, Franck est entré seul dans la lice. Le départ a légalement eu lieu; mais presque au même moment *Bas de Cuir* s'est présenté. Il arrivait trop tard, le départ était bon. Je crois que la sévérité des lois anglaises n'eût pas fléchi. Un jury de New-Market ou d'Espom, eût prononcé dans la rigueur du droit; mais le jury français, avocats pour et contre entendus, a prononcé plus selon l'équité. Lord Seymour lui-même a secondé sa décision, en admettant honorablement la partie adverse à courir, quoique Franck eût déjà fait un tour entier. Franck lui-même, avec toute la générosité de la jeunesse, se serait indigné d'une victoire qui n'eût pas été disputée. Déjà fatigué d'avoir couru un tour, il est entré gaillardement en lice contre un adversaire encore frais et dispos. Il est venu, il a vu, il a vaincu. *Bas de Cuir* distancé, ne s'est plus présenté à la seconde épreuve.

Ainsi se sont closes les courses de cette année. Toutes ont

le temps et il peut arriver qu'un autre le remplace et le fasse oublier tout-à-fait.

N'en doutons pas, non, quoiqu'il advienne, les immortels travaux d'Hippocrate, de Galien, de Sydenham, de Boerhave, de Stahl, de Stoll, de Broussais, ne seront point effacés, leurs admirables ouvrages ne seront point stériles, et chacun d'eux a enrichi la science de découvertes dont les siècles profiteront.

Ce serait un grand tort de présenter une nouvelle théorie médicale comme venant anéantir tout ce qui a été fait précédemment, comme anéantissant les faits constatés par les esprits les plus solides. Cette faute a peut-être été commise par des adeptes trop chaleureux de l'homéopathie; leur enthousiasme les a exaltés au point de leur faire rejeter, ou au moins mal apprécier des méthodes anciennes, et je ne doute pas que cette conduite irréfléchie ne soit la principale cause de l'opposition que rencontrent les découvertes de Hahnemann parmi les allopathes distingués qui les repoussent encore.

L'homéopathie cependant ne conteste pas des principes incontestables. Ainsi Broussais n'a pas seulement rendu probable, il a prouvé avec évidence le ridicule des entités, il a établi de la manière la plus certaine, par les preuves les plus convaincantes, que les maladies ont leur siège dans les organes, et les affections désignées par les noms de gastrites, d'entérites, proviennent aussi sûrement d'une irritation des voies digestives, des intestins, que la phthisie d'une irritation pulmonaire. L'homéopathie ne nie pas cela.

Je conçois donc que les théories médicales, très-loin d'ailleurs d'avoir dans leur ensemble la certitude des sciences exactes, varient dans l'exposé des principes, dans leurs développemens, dans leurs applications. Mais les principes fondamentaux, ces principes reconnus vrais à toutes les époques, par les hommes les plus habiles, dans tous les systèmes, et qui ont pour eux le suffrage universel, il y aurait de la démence à les contredire. Ce sont des faits qui restent comme des acquisitions impérissables de la science; les attaquer, c'est se briser contre le roc.

Distinguons toutefois; il faut soigneusement séparer le fait théorique avéré qui, quelque chose qui arrive, demeure invariable, du fait pratique, qui peut changer par suite de nouvelles expériences; il peut aujourd'hui perdre l'importance qu'il eut dans un autre temps; il pourra plus tard se réduire à rien, par la vérification de faits nouveaux d'une action plus efficace et plus directe.

C'est ainsi que la circulation du sang est aujourd'hui aussi évidemment démontrée que le mouvement de la terre. Manifester un doute à cet égard, ce serait avouer qu'on est étranger aux premières notions de l'art médical.

Mais l'inoculation a été remplacée par la vaccine, et, si le principe est le même, la pratique est cependant bien différente. Il n'y a pas un médecin, quelle que soit l'école à laquelle il appartient, qui ait la pensée d'abandonner la découverte de Jenner pour retourner à l'inoculation.

Sans que le principe s'altère, le fait pratique se modifie donc avec

été brillantes, toutes promettent des célébrités à nos haras, d'illustres rejets à l'avenir. L'adresse de *Miss Kelly*, la rapidité d'*Agelie* la vigueur et la tenacité de *Volante*, méritent des couronnes et des éloges. Mais déjà *Franck* s'irrite qu'on puisse louer d'autres que lui; *Franck* ne me pardonnerait pas de continuer; il hennit d'impatience, il piaffe de colère: *Franck* est bien exigeant, mais que voulez-vous?

L'amour propre inquiet souffre de peu de chose: C'est un voluptueux que blesse un pli de rose.

Sérieusement, propriétaires, chevaux, jockey ont lieu d'être satisfaits. La foule des spectateurs était immense. Le goût des chevaux et des courses se popularise chaque jour davantage. On en est redevable en partie aux soins d'une association nouvelle. Il existe en Angleterre un *Club des Jockeys* qui tient ses assises à New Market, club célèbre dont les membres président presque seuls à toutes les courses de l'Angleterre. En France, ou pour mieux dire à Paris, une société des courses s'est établie à l'exemple du *Club des Jockeys*, et lui a même emprunté son Code. On dirait Rome naissante adoptant la législation d'Athènes déjà célèbre. Des propriétaires, des riches amateurs sont les fondateurs de cette société, à laquelle on ne peut donner trop d'éloges. M. le duc d'Orléans s'en est déclaré le protecteur; il est bien que l'héritier d'un trône partage les goûts, les plaisirs de son âge, comme il a les idées de son temps et les sentimens de sa nation.

## CHRONIQUE JUDICIAIRE.

M. le président. — Moquet, vous vous êtes porté opposant à un jugement en date du 14 octobre dernier, qui vous a condamné par défaut à 4 mois de prison, pour avoir fait des blessures graves au nommé Lepage. Qu'avez-vous à dire pour justifier votre opposition?

— J'ai à dire d'abord et d'unc que ce n'est pas moi, je ne m'appelle pas Moquet.

— Comment, vous ne vous appelez pas Moquet? mais votre opposition même est faite en ce nom là.

— Dam, on m'arrête comme Moquet, je m'oppose, naturellement je m'oppose Moquet. Si j'avais dit: Louis-Désiré Desprez, qu'est mon nom, s'oppose au jugement rendu contre Moquet, naturellement vous auriez dit: qu'est-ce ça veut dire?

— Vous ne vous appelez pas Moquet? cependant la signalement se rapporte. Garde, constatez, je vous prie, si le prévenu n'est pas tatoué, s'il n'a pas une ancre sur la main droite.

— Il n'y a pas besoin de déranger le municipal pour ça; la v'la c't ancre, qu'est-ce que ça prouve? dans mon même collidor à la Force, nous sommes dix qu'avons une ancre sur la main. Amusement de prison, quoi; on n'a rien à faire, on s'tatoue.

— N'avez-vous pas de plus une cicatrice à la joue gauche? — Gauche? non, droite? oui. Voyez comme ils sont faits vos signalements.

Sur l'invitation de M. le président, un garde municipal constate une cicatrice à la partie inférieure de la joue gauche du prévenu, qui n'en continue pas moins à nier.

M. le président. — Nous la voyons d'ici.

— Je n'dis pas, mais je n'ai jamais vue moi, j'ai pourtant eu bien souvent l'occasion de me mirer.

— Vous convenez qu'en 1834, vous avez été condamné à 1 an de prison pour vol, sous le nom de Moquet?

— Sans doute.

— Qu'en 1827 vous l'avez été à deux ans, par arrêt de la Cour d'assises, sous le nom de Desprez, sans parler de plusieurs petites condamnations intermédiaires?

— Sans doute. Et voilà la chose: c'est à cause de ma surveillance comme Desprez, que j'avais emprunté le nom d'un ami appelé Moquet, sous lequel j'ai été condamné une seconde fois. Mais il se trouve que j'ai pas eu la main heureuse. Le vrai Moquet, qui ne valait guère mieux que moi, et qui est du présent en Espagne pour les christinos ou les carlistes, j'sais pas, a eu une querelle avant de s'en aller avec un nommé Lepage, actuellement aux galères, et qu'il lui a donné un coup de couteau. Et que moi, qui lui avais pris son nom, on m'arrête pour me faire faire son jugement. Quatre mois de plus, quatre mois de moins, c'est pas la chose, vous pensez bien, quand on en a eu autant que moi. Eh bien! parole d'honneur, mon président, c'est pas moi; du coup de couteau à la tête de Lepage, j'en suis innocent.

— Mais, si vous vous appelez Desprez, vous êtes inculpé de rupture de ban.

En établissant ce fait important, Broussais n'a pas dit qu'il n'y eût qu'une seule cause d'irritation pour chaque organe, il n'en a même indiqué quelques-unes qu'en passant, et, sans s'arrêter à une oiseuse vérification de la maxime; *sublatâ causâ, tollitur effectus*, pensant plutôt, et avec raison, que les effets peuvent survivre aux causes qui les ont produits, ce dont il s'occupe, c'est de guérir l'organe malade. Il y a irritation sur un point de l'organisme, a-t-il dit, il faut la détruire. Renversant l'ancien axiome, *ubi fluxus, ibi stimulus*, le considérant comme vrai seulement sous cette nouvelle forme, *ubi stimulus, ibi fluxus*, il s'est appliqué à dégager le point affecté de l'agglomération de fluides dont il devient le centre, et c'est à quoi il parvient généralement par des dépletions sanguines et révulsives.

Il n'y a rien là que de rationnel. Les homœopathes et les allopathes doivent être d'accord sur des vérités aussi palpables.

Mais ce mode de curation, d'une irrécusable efficacité pour le mal présent, est-il sans inconvénient pour la constitution du malade? Bien plus, n'y a-t-il pas des circonstances où les émissions sanguines sont plus funestes qu'utiles? et, par exemple, l'effrayante rapidité des phthisies par le traitement physiologique, n'accuse-t-elle pas une fautive application du remède? N'indique-t-elle pas que le remède n'est pas trouvé, et n'est-il pas nécessaire de recourir à d'autres que ceux dont l'allopathie fait usage?

C'est sous ce point de vue que l'intérêt de la science exige que l'on envisage la doctrine de Hahnemann.

— Ah! ça, je n'dis pas; j'nie pas les miens; je suis pour la vérité et la justice.

Le tribunal, attendu qu'il n'est pas prouvé que Louis-Désiré Desprez soit le même individu que Moquet, le décharge des quatre mois de prison prononcés contre celui-ci. Mais attendu qu'il est prouvé que Louis-Désiré Desprez, placé sous la surveillance de la haute police, a quitté la résidence qui lui avait été assignée, le condamne à trois mois de prison.

— Eh bien! trois mois et un de prévention, ça me fait toujours mes quatre. Vous n'y perdez rien; que j'sois Desprez, que j'sois Moquet, j'suis toujours bon à pendre, à ce qu'il paraît.

Un épicier de Paris vient d'être victime d'une escroquerie bien audacieuse. Il y a une quinzaine, il perdit son portefeuille, contenant 9,000 francs en billets de banque: il fit aussitôt annoncer sa perte, en offrant 1,000 francs de récompense à celui qui le rapporterait. Hier, un monsieur se présente avec le portefeuille et les billets; l'épicier prend alors un billet de 1,000 francs et veut le remettre à l'inconnu; celui-ci le prie, si cela lui est égal, de vouloir bien lui donner des écus. Fort content de retrouver son argent, le brave épicier compte des pièces de cinq francs au quidam, qui se retire en le remerciant beaucoup; le soir, l'épicier a lui-même besoin de monnaie, il envoie changer un des billets; mais, ô douleur! il était faux, ainsi que les huit autres. De sorte qu'au lieu de 9,000 frs. le pauvre épicier en a perdu 10,000.

Une de ces pauvres marchandes de petits balais, que nous nous obstinons à appeler des Alsaciennes, fut amenée vendredi dernier au bureau de police de Lambeth-Street, sous la prévention de vagabondage, ayant été trouvée couchée dans les champs et ne pouvant justifier d'aucuns moyens d'existence. C'est une jeune fille de quatorze ans, fort intelligente et parlant l'anglais avec assez de facilité.

Elle déclara qu'elle était de Francfort-sur-le-Mein, et qu'elle avait été amenée en Angleterre, il y a près d'un an, avec une douzaine de ses compatriotes, par un spéculateur: que celui-ci les nourrissait fort mal, ne leur avait pas fourni un seul vêtement; qu'il les envoyait vendre les petits balais dans les rues; que chaque soir il s'emparait de la recette, sous prétexte de placer leurs économies à la caisse d'épargnes, et qu'enfin, voyant que leur commerce ne rapportait plus autant, il était parti un beau soir, les laissant dans le plus complet dénûment.

Le juge. — C'est une chose déplorable. Il est honteux que l'Angleterre, qui a tant fait pour abolir au loin la traite des noirs, laisse ainsi faire chez elle la traite des blancs. Il faut d'abord conduire cette jeune fille au *workhouse* de Whitechapel, et puis nous nous occuperons de la renvoyer à Francfort.

La jeune fille. — Mais, votre honneur, je n'ai aucune envie de quitter l'Angleterre, c'est un bon pays; je l'aime beaucoup. Si j'avais seulement 1 shelling (1 fr. 25 c.), ou même 6 pences (72 c.), je travaillerais à mon compte. C'est un si bon état que les balais! Figurez-vous qu'avec 6 sous de bois blanc, je pourrais gagner jusqu'à 30 sous par jour... Oui, monsieur, 30 sous par jour!

A ces mots, un gentleman fait passer un shelling à la jeune Allemande. En le recevant, sa figure s'épanouit, elle le presse sur ses lèvres: c'est toute une garantie d'avenir et de bonheur qu'elle tient dans ses mains.

Le juge. — Cette charité part d'un excellent motif, sans doute, mais ce ne serait qu'un palliatif, et c'est un remède qu'il faut ici. Dans quelques jours, cette pauvre enfant retomberait à la charge de la paroisse; d'ailleurs la vente des petits balais, maintenant que l'engouement en est passé, ressemble furieusement à de la mendicité. Il faut que cette jeune fille soit renvoyée dans son pays, ce sera de l'humanité mieux comprise; son exemple mettra ses compatriotes en garde contre d'infâmes spéculateurs et les dangers de l'émigration.

## BELGIQUE.

Bruxelles, 22 septembre (trois heures). — La confiance avait repris un moment, l'actif s'est traité à 22 1/2; ce cours a bientôt fléchi, il y a vendeurs à 21 7/8. Les affaires ont été assez animées.

Après la cote: actif 22 1/8 argent au 25 et papier fin courant. *Librairies* au porteur 124 P., en nom 105 P.

MM. les agents de change ont décidé qu'il n'y aurait point de bourse

L'homœopathie ne vient pas bouleverser les notions acquises, mettre le foie à gauche et le cœur à droite; elle ne vient pas heurter des vérités reçues dans toutes les écoles; elle se présente, non comme ennemie, mais comme auxiliaire de l'allopathie.

Comme Broussais, plus que Broussais, Hahnemann s'attache aux symptômes; il adopte les découvertes physiologiques de son savant émule, il ne diffère que sur la thérapeutique. Ici seulement ces deux grands médecins se séparent; mais peut-être même en ce point leur dissidence est elle plus apparente que réelle, et, à bien considérer les choses, peut-être ne diffèrent-ils pas autant qu'on l'imagine.

En effet, l'allopathie connaît, dans certaines maladies, tout à la fois le mal, la cause et le remède.

Dans quelques autres, elle suit les progrès du mal avec assez de certitude pour les prédire, elle en aperçoit la cause; mais le remède lui échappe, et elle déplore son impuissance.

Dans un trop grand nombre encore, elle avoue avec douleur, sa complète ignorance du siège de la maladie, de sa marche, et par suite du mode de traitement à suivre.

Voilà trois catégories distinctes qui comprennent toute la pratique médicale; eh bien, chacune d'elles reçoit un puissant secours de l'homœopathie.

Pour les maladies que traite avec succès l'allopathie par les anti-phlogistiques, l'homœopathie vient ajouter des remèdes à ceux que l'on connaissait déjà, et les nouvelles préparations thérapeutiques qu'elle emploie, en procurant une guérison plus prompte, sont en

le lundi 26 à cause de la revue de la garde civique et de l'anniversaire de septembre. La Banque de Belgique a fait officiellement annoncer que ses bureaux seraient fermés le même jour, la caisse du paiement des effets exceptée.

Amsterdam, 21 septembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 51 7/8 52 1/8 1/16, 5 p. c. 100, billets de change 21 3/8 22, syndicat 95 95 1/4, 95, société de commerce 179 183 181, Ardoin pièces de 85 livres 23 7/8 25 24 7/8, différée 9 1/2 5/8, passive 8 1/2, brésiliens 82 1/2.

Les affaires en fonds publics n'ont pas été très-animées ce jour; néanmoins les fonds nationaux sont en hausse, par suite des meilleurs cours d'Anvers. Les bourses de Paris et de Londres d'avant-hier ne sont pas connues.

Notre correspondant de La Haye nous informe qu'il est bien vrai, comme il nous l'a annoncé dernièrement, qu'il a été remis au cabinet une note de la part du gouvernement anglais. Mais, d'un autre côté, nous sommes aussi informés, que quoique les différends existans ne soient pas encore tout à fait applanis, ils le seront sous peu à la satisfaction des deux parties.

On attend demain dans cette résidence les princes prussiens et le prince d'Orange.

Paris, 21 septembre. — Ardoin ouvert 26, revenus à ce prix et fermé à 24 (1 3/4 de baisse).

Londres, 20 septembre (quatre heures). — La bourse a été moins agitée que la veille; la réaction a été moins forte sur les valeurs de la péninsule, mais d'autres fonds ont été affectés par le manque de confiance. Consolidés 88 7/8 à 89 (baisse 1/8); belges 100 1/4 à 99 1/2 (baisse 1/2); hollandais 2 1/2 p. c. 50 1/2 50 51 50 1/4 à 3/4 (baisse 1/4); 5 p. c. 100 99 3/8 100 99 3/4 1/4 à 3/4 (baisse 1/4); espagnols active au comptant 24 1/2 23 24 1/2 1/8 1/4 22 3/4 24 1/4 (baisse 1/2), au 30 courant 24 7/8 23 24 5/8 1/8 1/4 22 3/4 24 1/4 (baisse 1/2), passive 7 1/2 7 1/2 7 1/2 (sans variation), différés 9 1/2 10 1/8 9 1/4 à 1/2 (baisse 3/4); portugais 5 p. c. 50 49 52 51 49 1/2 à 52 (hausse 1/2), 3 p. c. 31 30 34 32 1/2 31 1/2 à 34 (hausse 1/2); brésiliens 73 1/2 78 81 80 81 80 (sans variation).

M. le comte de Latour-Maubourg, nommé à l'ambassade d'Espagne, est venu à Bruxelles pour y terminer quelques affaires. Il a fait plusieurs visites dans la journée d'hier, et après un séjour de moins de vingt-quatre heures, il est parti pour Paris, d'où il se rendra immédiatement à Madrid.

Si le temps se remettait au beau, les courses de chevaux seraient extrêmement brillantes. Tous les matins on exerce sur l'hippodrome un nombre considérable de coursiers. On en a compté plus de 20, parmi lesquels figurent *Waverer*, *Morotto*, *Elysondo* et *Flight*. Plusieurs éleveurs indigènes se proposent d'entrer en lice contre M. le comte Duval de Beauhieu. *Erivan*, *Delphin* auraient-ils complété leur carrière de succès? M. le comte de Menten, M. de Beaucarmé feront, dit-on, paraître de jolis produits de leurs haras.

Il est désharqué deux chevaux venant d'Angleterre dont on ne dit pas les noms. On prétend que deux nouveaux chevaux sont aussi venus de Paris. On ne sait pas encore si lord Seymour viendra assister aux courses.

Les adjudicataires des fournitures d'avoine, paille et fourrage pour les différens corps de cavalerie et d'artillerie à l'exception de la gendarmerie pendant l'année 1837, sont: pour la Flandre Orientale MM. Demaes-Gattoir, de Mons, à fr. 1 45 c. l'avoine, 75 c. le foin et 46 c. la paille; pour Anvers et le Limbourg, Dejoncker fils, de Bruxelles, avoine fr. 1 64 c.; foin 69 c.; paille 49 c.; pour le Hainaut, Pâternotte, de Gblin, avoine fr. 1 35 c.; foin 60 c.; paille 42 c.; pour le Brabant, L. Roger, de Nimy, avoine fr. 1 45 c.; foin 65 c.; paille 35 c.; pour Namur, Liège et Luxembourg, Anciau-Briard, de Namur, avoine fr. 1 45 c.; foin 72 c.; paille 42 1/2 c.

## LIÈGE, LE 23 SEPTEMBRE.

Il y aura dimanche encore une dernière assemblée préparatoire à la Société d'Emulation. Son objet est la nomination de trois candidats qui doivent compléter le nombre de ceux portés aux élections prochaines pour le conseil provincial.

Nous engageons vivement les directeurs de toutes les opinions à assister à cette réunion. Nous savons que les assemblées préparatoires se sont multipliées depuis quelques mois, mais à notre époque la chose publique réclame impérieusement une portion du temps des citoyens. Il faut y songer, ce n'est qu'à ce prix qu'ils peuvent jouir des avantages du gouvernement constitutionnel. S'ils ne se résolvent à sacrifier, de temps à autre, une heure de leur vie aux affaires générales, les institutions destinées à les protéger dans tous leurs intérêts, bien loin de les servir, peuvent leur devenir fatales.

Autre exempts des suites fâcheuses que trop souvent entraînent après eux les moyens connus et pratiqués précédemment. Elle remplace avantageusement la saignée, par des médicaments nouveaux, ou dont au moins les vertus avaient été mal étudiées.

Aussi, l'on s'explique difficilement, tout en faisant la part des petits intérêts froissés, pourquoi un rapprochement prompt et sincère n'a pas lieu entre les vrais amis de la science. Et en effet, pour quoi y aurait-il dissidence entre des hommes élevés pour s'entendre? Serait-ce que par hasard l'homœopathie repousserait les conseils des sages? Serait-ce que, sans égard pour l'expérience, elle affecterait de mépriser tout ce qui n'est pas de son âge? Aurait-elle quelque part manifesté la prétention d'être le dernier terme du pouvoir de l'esprit humain dans les sciences médicales? Voudrait-elle, en quelque lieu du monde, graver aussi sur ses colonnes un insolent *non plus ultra*? Non, le fondateur de l'homœopathie et ses adeptes reconnaissent, apprécient, admirent les immortels travaux des médecins de l'antiquité et des savans modernes. L'homœopathie n'a jamais, nouveau Paracelse, proclamé que toutes les sciences allaient être bouleversées, que les œuvres de Hippocrate, des Galien, des Sydenham, des Boerhaave, des Stoll, des Louis, des Andral, des Broussais, etc. fussent être oubliées: l'homœopathie bienveillante, humble, mais courageuse, voyant tout marcher autour d'elle, n'a pas voulu que l'art de guérir restât en arrière; elle s'est avancée, et libre et laborieuse, elle dit à qui veut l'entendre: Voyez et jugez.

L. Malaise, docteur en médecine.

Ainsi les élections faites par le petit nombre ont presque toujours des résultats déplorables pour le pays, en ce qu'elles portent aux affaires des hommes qui veulent du pouvoir dans l'intérêt de leur fortune et de celle de leurs amis. C'est surtout, alors que les élections sont désertées, que ces hommes ont beau jeu pour réussir; car il est toujours facile d'amener au scrutin quelques amis, quelques partisans à qui on aura fait de brillantes promesses pour assurer son triomphe.

Où, il est vrai de le dire. Quand on ne voit qu'un petit nombre de citoyens se presser autour de l'urne électorale, c'est que l'opinion publique s'échappe, c'est qu'elle a abandonné le soin des affaires générales. Elle n'est plus là pour mettre un obstacle salutaire à la brigade des ambitions particulières. C'est donc alors qu'elles peuvent se produire avec succès, et nous avons dit hier encore ce qu'il arrive quand les affaires du pays sont exploitées par des hommes inspirés seulement par les intérêts de leur fortune.

Le danger de laisser tomber les affaires générales dans le domaine du petit nombre, a été signalé dans tous les temps. Sous les républiques anciennes, les citoyens étaient obligés, sous peine d'amende, de prendre part aux délibérations sur les affaires de l'état.

Sous le régime des monarchies absolues ce sont les favoris des cours que l'on recherche, sous les gouvernements libres on vise aux favoris populaires, et c'est un moyen indirect d'arriver aux favoris du pouvoir. On sait assez comment un vote complaisant vaut à l'un des places, à l'autre des honneurs, à l'autre enfin des privilèges industriels, car dans notre pays, c'est là un genre d'exploitation dont il est prudent de prévenir aussi les dangers.

Nous ne cesserons de le répéter, sous les gouvernements constitutionnels, on ne peut à son gré négliger les affaires publiques. Si vous ne vous en occupez pas, il y a d'autres qui s'empareront de leur direction, et quelque jour il arrivera que vous serez attaqué par des mesures gouvernementales, dans vos intérêts les plus directs. Telle loi, tel règlement nuira à votre industrie, une contribution nouvelle viendra vous enlever une partie des bénéfices que vous deviez retirer de vos capitaux; vous espérez la construction d'un canal ou d'une route, qui aurait donné une valeur nouvelle à votre propriété, et ce canal ou cette route ne se feront pas.

Ces choses n'arriveront point peut-être aujourd'hui ou demain, mais elles arriveront à la longue, et il n'est pas même un seul citoyen qui dans le cours de sa vie ne soit la victime de quelque fait de cette nature, et cela parce qu'il aura négligé les affaires générales, parce qu'au lieu de porter au pouvoir des hommes probes, éclairés, et ayant des intérêts analogues aux siens, il aura aidé au triomphe de quelques faveurs d'affaires particulières.

Electeurs ne l'oubliez point, ce sont les magistrats que vous allez porter au conseil provincial, qui sont chargés d'administrer une partie de tous ces intérêts. Ouvrez la loi pour vous en assurer. Si vous portez donc vos suffrages sur des hommes pour lesquels, le soin des affaires du pays, ne sera point le premier de tous, vous reconnaîtrez quelque jour, la faute que vous aurez commise, le tort que vous aurez fait à vous et à vos concitoyens. — Vous savez aussi l'influence des assemblées préparatoires, une fois les choix arrêtés dans le sein de ces réunions, il n'est plus guère possible de sortir du cercle des candidats qu'elles ont désignés. Nous espérons donc que tous les électeurs éclairés viendront à la dernière assemblée préparatoire assurer le succès les plus dignes.

Nous appelons l'attention sur le programme d'une école spéciale de pharmacie, inséré dans notre n. de ce jour. Cet établissement est fondé par M. le docteur Decamps. Nous reviendrons sur l'utilité d'une semblable institution.

On a établi depuis le 14 courant au charbonnage Gouley, près d'Aix-la-Chapelle, un nouveau système de glissières en cordes de fil de fer pour l'extraction. Le mouvement d'ascension et de descente des *cuffats* s'opère sans la moindre oscillation.

Ce système ingénieux, qui se recommande par son extrême économie, qui aura pour effet d'éviter désormais l'énorme dépense de la division des bûres, les dégradations de leurs parois et des *cuffats*, de hâter l'extraction et de diminuer le danger pour les ouvriers qui descendent et remontent par la bure, est de l'invention de M. Rasquinnet, de Liège, directeur du charbonnage susdit.

Un journal annonce qu'un arrêté du ministre des finances a défendu le transit par le bureau d'Overoet, de manière qu'il ne peut plus avoir lieu que par ceux de *Vaels* et de *Henri-Chapelle*.

Une lettre reçue par un négociant de notre ville de l'un de ses correspondants d'Aix-la-Chapelle, dit que le gouvernement prussien, en représailles de cette décision, vient de prendre un arrêté par lequel, à dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain, la route de Henri-Chapelle sera hermétiquement fermée. Comme le transit par le bureau de cette dernière ville, est en quelque sorte le seul possible, le transport par *Vaels* présentant beaucoup d'inconvénients, notre pays va se trouver, par suite de ces deux arrêtés, dans l'impossibilité de transférer avec l'Allemagne.

Par arrêté du 9 septembre 1836, le roi approuve les statuts et autorise l'établissement de la société anonyme dite Société de Donceel, pour la fabrication du sucre de betteraves.

Par arrêté royal du même jour, un brevet d'importation de cinq années est accordé au sieur Haynes (William, jeune), de Londres, élisant domicile à Bruxelles, chez M. le notaire Vanderlinden, pour des perfectionnements aux appareils servant à produire et à condenser la vapeur, applicables à la navigation maritime, aux locomotives, etc.

Ce brevet est accordé sous la condition expresse que l'impétrant autorisera tout habitant du pays, qui lui en fera la demande, à mettre en œuvre lesdits perfectionnements, moyennant une juste indemnité, à convenir à l'a-

miable entre les parties, et, en cas de contestation, à fixer par le département de l'intérieur, après une expertise contradictoire.

— Notre correspondant de la Haye nous assure de la manière la plus positive, que nos informations sur la présentation d'une note, de la part du gouvernement anglais, relativement aux droits d'entrée à Java, sont tout à fait conformes à la vérité. Nous apprenons d'un autre côté que quoique les différends qui se sont élevés à cet égard ne soient pas encore applanis, il n'existe pas la crainte la plus éloignée qu'il en résulte quelque collision entre les deux pays, mais qu'on peut plutôt se flatter de l'espoir de voir avant peu cette question résolue à la satisfaction des deux parties. (Handelsblad.)

— A l'occasion de la découverte d'un palmier fossile de 3 pieds en diamètre, faite dans les mines d'Anzin, à 1,000 pieds de profondeur, et qui était dans une position verticale, un journal allemand fait les remarques suivantes: « On a déjà trouvé à différentes reprises des palmiers fossiles à positions verticales dans les houillères d'Eschwiller, de Saarbrückel, dans les mines de Wellesweiler près d'Aix-la-Chapelle, où l'on montre encore aujourd'hui un arbre de cette espèce dans le même état où on l'a trouvé entre deux couches de charbon de terre. Neeggeratz a discuté longuement des faits dans un ouvrage spécial publié à Boon en 1819, dans lequel il prétend que ces restes de végétaux, propres aujourd'hui au climat des Tropiques, ont existé et vécu autrefois dans les contrées de la zone tempérée et même de la zone froide, où on les rencontre à l'état fossile. »

— Nous apprenons que, par suite d'un ordre supérieur, M. le capitaine Lucas vient de partir pour Mons, où il résidera désormais. (Messenger.)

— Suivant des documents officiels qui ont été apportés à Paris au mois de juin dernier, les forces de la Russie se composent ainsi qu'il suit, en effectif sous les drapeaux: 192 régiments d'infanterie de la garde et d'infanterie de ligne, grenadiers et chasseurs à pied compris, forment ensemble 276,000 hommes.

97 régiments de cavalerie, garde et ligne, les cosaques réguliers compris, en tout	63,000
Canonniers, pontonniers, sapeurs (les pièces d'artillerie portées à 1,100 depuis 1834), environ	27,000
Troupes sédentaires de garnison, id.	42,000
Soldats colonisés disponibles sur près de 66,000 existant environ, au plus	30,000
<b>Total</b>	<b>438,000 hommes,</b>

auxquels on doit ajouter les cosaques irréguliers et les autres hordes asiatiques dont la Russie dispose, et dont on ne peut pas estimer exactement le nombre, en temps de paix, moins encore qu'en temps de guerre.

Les troupes russes disponibles, dont il faut d'abord défalquer celles de colonie et de garnison, ne peuvent pas être évaluées à plus de 350,000 hommes. Sur ces forces, environ 55,000 hommes sont en Pologne, plus de 90,000 dans les gouvernements de la mer Noire ou dans les provinces turques, environ 50,000 en Asie, autant qu'on peut en juger, et le reste dans la capitale et dans les gouvernements de l'intérieur ou du Nord.

C'est à cela qu'il faut réduire toutes les hyperboles que l'on publie sur les innombrables armées russes; et c'est ce qui explique bien comment une levée de 200,000 hommes est devenue nécessaire. (Siècle.)

Nous avons reproduit un article de l'*Indépendant* sur les événements de Mons. Voici la lettre qui vient d'être adressée à la feuille bruxelloise, au sujet de cet article. On nous prie de lui donner place dans nos colonnes:

Liège, le 22 septembre 1836.

Monsieur le rédacteur, Lorsque comme vous, on a la légèreté de citer des noms propres, on devrait s'assurer de l'exactitude des faits que l'on avance, et c'est ce que vous n'avez pas fait. Votre correspondant de Mons vous a induit en erreur par sa lettre du 4<sup>er</sup> septembre, c'est pourquoi je réclame expressément l'insertion dans votre journal de la rectification suivante:

Il est faux que la rixe ou plutôt le guet-à-pens qui a eu lieu à Mons ait commencé à 8 heures du soir, par la faute de trois individus dont la démarche semblait annoncer un état d'ivresse.

Il est faux que ces individus parcouraient les rues de Mons, suivis par des enfants.

Il est faux que ces hommes (comme les appelle votre correspondant, qui ne paraît pas avoir fait un cours complet de politesse), aient frappé un enfant.

Il est faux que l'un de ces hommes ait dit qu'il n'y avait que de la canaille à Mons.

Ce qui est vrai, monsieur, c'est que vers quatre heures après-midi, les individus que vous avez bien voulu nommer, et plusieurs autres encore, se rendaient paisiblement et par le chemin le plus direct de l'hôtel du *Singe d'Or* au café *Pierart*, lorsque l'un d'eux recut à la tête une pierre lancée par un enfant qui ne l'avait probablement jetée que par mégarde; l'homme qui fut atteint traita dans le premier moment d'impatience l'enfant de canaille, n'entendant pas parler des Montois en général, vu que lui-même est né à Mons. Aussitôt ces individus furent non pas suivis, mais assaillis par la foule, qui non contente de leur donner force coups de poing, les appela en outre trausquillons. Mieux que personne, monsieur le rédacteur, vous êtes en état d'apprécier ce que cette injure a d'offensant.

Entrés au café *Pierart*, ces individus se réfugièrent dans une arrière-chambre, croyant que ce léger tumulte allait bientôt cesser; mais lorsqu'ils voulurent sortir, au moins une heure après, ils furent de nouveau assaillis sur la place par la foule toujours plus nombreuse, malgré la présence de M. l'auditeur militaire qui cherchait à les protéger. L'un d'eux recut même un coup de poignard dans la manche de sa capotte. Ne pouvant regagner leur hôtel, ils furent obligés d'entrer à la maison de ville; mais la police, qui du reste, a montré beaucoup de faiblesse, ne fut bientôt plus capable de les défendre contre la foule qui voulait, disait-elle, pendre ces *trausquillons*.

C'est alors que M. de Menten, qui commandait la batterie, en l'absence de son capitaine, M. Bayet, crut devoir faire ce que les autorités ne faisaient pas. Il sortit, et après avoir failli être assommé, il revint à la tête d'une patrouille à cheval pour dissiper la foule. M. de Menten a peut-être commis une faute militaire, puisqu'il a agi sans ordres supérieurs; mais cette faute est du moins celle d'un homme de tête et de cœur; et M. de Menten n'a fait de son chef que ce que l'on aurait dû lui ordonner de faire; car je ne pense pas qu'il soit écrit nulle part que l'on doive se laisser assassiner sans chercher à se défendre.

Voilà, Monsieur, les faits dans leur vérité; si le résultat en est le même que celui de la lettre de votre correspondant de Mons, la cause première en est au moins différente, et c'est à cette rectification que je tenais principalement. J'ai l'honneur etc.

ÉCOLE SPÉCIALE DE PHARMACIE ÉTABLIE A LIÈGE. PROFESSEURS.

MM. D. Leclercq, docteur en sciences: cours de physique théorique et expérimentale;

H. Fraigneux, pharmacien: cours d'histoire des drogues simples et composées; altérations et sophistications des médicaments; Botanique et physiologie végétale.

V. Pasquier, pharmacien en chef à l'hôpital militaire: cours de chimie générale et appliquée; analyse chimique.

F. Decamps, docteur en médecine et en pharmacie: cours de pharmacie théorique et pratique; philosophie chimique; Toxicologie expérimentale.

Les cours s'ouvriront le 19 octobre 1836, aux jours et heures qui seront ultérieurement fixés.

Les élèves prépareront eux-mêmes, sous les yeux des professeurs, les préparations pharmaceutiques et les composés chimiques en usage; un jardin Botanique sera mis à leur disposition.

Tout élève, pour suivre un cours, devra se munir d'une carte qui lui sera délivrée par le professeur.

Il sera libre à chacun de ne prendre inscription que pour un ou plusieurs cours.

Liège, le 11 septembre 1836.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 25 septembre 1836, première représentation du 2<sup>me</sup> mois d'abonnement.

La 1<sup>re</sup> représentation des *DEUX REINES*, opéra comique en un acte, paroles de MM. Frédéric Soulié et Arnold, musique de M. Mampoux.

Suivi de la 3<sup>e</sup> représentation d'une *DAME DE L'EMPIRE*, vaudeville en un acte de MM. Ancelot et Paulin.

Au 1<sup>er</sup> jour; la première représentation de la reprise de la *MUETTE DE PORTICI*, grand opéra, orné d'un nouveau décor.

En attendant *ROBERT LE DIABLE*, grand opéra; *LE LUTHIER DE VIENNE*, opéra comique; *LA MARQUISE DE PRÉTINTAILLE*, vaudeville.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 22 SEPTEMBRE.

Naisances: 3 garçons, 4 filles.

Mariages 10, savoir: Entre Jean Baptiste Marie Coulon, pâtissier, rue Gérardrie, et Marie Christine Linssen, négociante, même rue. — Georges Louis Paul, armurier, en Nassarue, et Anne Marie Rouma, sans profession, faubourg Vivegnis. — Guillaume Thicrar, houilleur à Ans et Glain, et Marie Regnier, journalière, rue Hovémont. — Léon Alex. Frérard, armurier, sur la Fontaine, et Marguerite Bairewe, lingère, rue de la Casquette. — Jean Pierre Joseph Doblestein, tonnelier, à la Boverie, et Marie Thérèse Joseph Decerf, repasseuse, en Béche. — Nicolas Joseph Roufosse, journalier, à Herve, veuf de Marguerite Muthonet, et Marie Catherine Jacob, couturière, faubourg d'Amersœur. — Christian Joseph Deravet, armurier, rue Pierreuse, et Anne Colardin, journalière, même rue. — Mathieu Ferdinand Gustave Thisquen, avocat, à Limbourg, et Marie Louise Augustine Fontaine, sans profession, place de l'Université. — François Adolphe Jacquier, avocat, à Neufchâteau, province de Luxembourg, et Marie Louise Josephine Fontaine, sans profession, place de l'Université. — Godefroid Prosmann, journalier, à Ans et Glain, et Marie Catherine Bataille, journalière, faubourg Vivegnis.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 4 hommes, 2 femmes; savoir: Jacques Paul Saroléa, âgé de 48 ans, tourneur, faubourg St-Léonard, époux de Vict. Romaine Discry. — Marie Elisabeth Modave, âgée de 76 ans, sans profession, béguinage St-Christophe, veuve de Jean David. — Marie Catherine Hansotte, âgée de 36 ans, sans profession, faubourg St-Laurent, épouse de Jean Gaspar Bicheroux.

COUR D'APPEL DE LIÈGE.

La cour se réunira en audience solennelle, samedi, 1<sup>er</sup> octobre, à 10 heures du matin, à l'effet de procéder à la formation des listes de présentation pour les places de conseiller vacantes à la dite cour.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRILLE EN FER BATTU, De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties;

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

VENTE APRÈS DÉCÈS

Lundi prochain, 26 septembre, à 2 heures, M<sup>r</sup> DUSART, notaire, VENDRA au n<sup>o</sup> 756, rue Potière, une quantité de VINS en cercles et en bouteilles; plusieurs anciens TA-

BLEAUX.

POUR CAUSE DE DÉPART. A VENDRE

UN SUPERBE COUPÉ ayant peu roulé. S'adresser quai d'Avroi, n° 621.

ADJUDICATION DÉFINITIVE ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR. D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE.

Située à Liège, place St. Paul, n. 528. Cette vente aura lieu le samedi, 8 octobre 1836, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, rue Viava d'Ule, n° 43, à Liège, sur la mise à prix de 25,000 francs.

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

AVIS.

Il sera procédé le 10 octobre prochain au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des objets d'équipement ci-après désignés qui seront nécessaires aux corps de l'armée pendant l'exercice 1837, savoir :

- 1. Passementerie en or et argent et objets de broderie.
2. Boutons et objets de cuiverie et en métal blanc.
3. Bonnets de coton.
4. Gants de laine.
5. Chaussettes de laine.
6. Garnitures en peau pour chavivaris.
7. Etrilles, ciseaux, éperons, etc.
8. Objets de petit équipement et de pansement.
9. Flamans de lance avec étuis.
10. Caisnes de tambours et accessoires.

Les cahiers des charges auxquelles cette adjudication aura lieu sont déposés à la 2me. division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra être pris connaissance, à Liège, le 21 septembre 1836.

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADJUDICATION de 1500 mètres de DRAP VERT, 4000 mètres de DRAP MARENGO, 300 mètres d'ECARLATE et 200 mètres de DRAP BLEU pour l'administration de la masse d'habillement de la douane.

L'adjudication des fournitures ci-dessus désignées aura lieu le 27 septembre 1836, à une heure après-midi au ministère des finances où l'on peut prendre inspection des échantillons types et du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée au plus tard le jour susdit à l'heure précitée.

Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication, devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile, que de celle, où ses deux cautionnaires sont domiciliés, le dit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautionnaires offrent toute garantie. — Bruxelles, le 30 août 1836.

Le secrétaire général par interim. (signé) DUJARDIN.

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE. — ET SAVON.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1837 savoir :

1° Le mercredi seize novembre 1836, à 3 heures présides de relevée, la fourniture de la viande en un lot et celle de la bière aussi en un lot.

2° Le mercredi vingt-trois novembre 1836 à la même heure la fourniture du vinaigre de pomme en un lot et celle du savon noir aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi les cahiers des charges. Le soumissionnaire de vinaigre de pomme devra joindre à sa soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir.

A LOUER POUR LE PREMIER MARS 1837.

MARDI 11 octobre 1836, à neuf heures du matin, la COMMISSION DES HOSPICES DE LIÈGE exposera en location, dans la salle de ses séances, rue Féronstrée : 13 perches JARDIN POTAGER en Cornillon, tenues par J. Louis Bienvena, et 26 perches houblonnière, par J. Simonis et J. Declaye. — Jeudi 13, 14 perches houblonnière à Bressoux, par H. J. Fraigneux ; 22 perches pré à la Haute-Droixhe, par la veuve G. Pirotte ; 87 perches pré et terre à la Haute-Droixhe, par la même ; et 21 perches de terre à la Haute-Wez, par J. J. Josse. — Et vendredi 14 octobre, un jardin avec cabinet, rue Frère-Michel, tenu par E. Bourgeois ; un jardin avec cabinet, par J. J. Legraye ; et un jardin garni d'arbres à fruits, avec manoir du jardinier, etable et autres bâtimens, situé à Ste. Agathe, faubourg St. Laurent, et tenu par G. J. Cocagne ; 78 perches en 2 pièces, à Bleret et à Lantremange, par P. L. Geelen.

S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE

MARDI 20 septembre 1836, à 3 heures de relevée, il sera exposé en vendre aux enchères publiques, par le ministère de M. LAMBINON, notaire à Liège en son étude, sise place derrière l'Hôtel de Ville, n° 1002.

UNE MAISON, cotée 695, en contances et dépendances, située entre les rues de la RÉGENCE et de la PLATTE PIERRE à Liège, joignant d'un côté à M. Cockerill et de l'autre à M. Mouzon, occupée par le sieur Heuseval, maréchal ferrant. Cette maison par sa situation avantageuse, ayant beaucoup de fonds, convient absolument à toute espèce de commerce.

Il n'est pas vrai qu'elle soit louée jusqu'en 1842, ainsi qu'il a été annoncé dans les feuilles ; elle est au contraire occupée à des conditions qui autorisent le propriétaire à en disposer.

En VENTE chez P. J. VOGLET, rue de l'Empereur, n. 20, à Bruxelles, et dans les dépôts de la Société, à Verviers, chez M. Fassin, chef du commissariat de district ; à Arlon, chez M. Prat, chef de bureau au gouvernement provincial ; à Alost, chez M. Bruneau, avocat ; à Liège, chez M. Lenoir, libraire ; à Fontaine l'Évêque, chez M. Leroy, instituteur ; à Tournay, chez M. Broquet, juge ; au Rocuix, chez M. Pourbaix, instituteur.

OUVRAGES EN VENTE :

- Petit Almanach Belge, pour 1836. 10
Alphabet. 10
Premier livre de lecture. 25
Les petits livres du Père Lami, 2 vol. avec grav. 35
Les oeufs de Pâques. 20
Arithmétique élémentaire. 1re partie. 20
Grammaire française élémentaire. 35
Géographie élémentaire. 45
Géographie de la Belgique. 25
Éléments de Chronologie et d'Histoire. 20
La Science du Bonhomme-Richard. 20
Maître Pierre, entretien sur la Physique. 25
Notions élémentaires d'économie politique. 25
Simon ou le Marchand Forain. 35
Robinson dans son île, avec grav. 30
Antoine et Maurice. 35
Le bon Fridolin et le méchant Thierry, 2 vol. 60
Découverte de l'Amérique, par Campe. 50
Mémoires de Silvio Pellico. 60
Constitution de la Belgique. 05
Traité sur les Outils et les Machines, par Babbage. 35
Michel Lambert, ou l'Economie domestique. 50
Conseils sur la Santé, ou Hygiène industrielle. 25
Minéralogie populaire. 25
Histoire abrégée des Inventions et Découvertes. 30
Histoire du petit Jacques. 20
Les Fables d'Esopé, avec grav. 20
Arithmétique élémentaire, 1re partie. 20
Éléments d'astronomie, ou Introduction à l'étude de la Géographie. 60
Almanach Belge pour 1836. 50
Almanach Belge (en flamand) pour 1836. 50
L'Ami des Écoliers, traduit de l'allemand de Willmsen. 40
Découverte de l'Amérique, 2e partie. 50
Economie industrielle de l'ouvrier. 50

M. M. les instituteurs jouissent d'une remise de 15 p. cent. Les envois se font en remboursement par l'administration des messageries Van Gend et compagnie. Tout envoi d'une valeur de 20 francs et au-dessus est affranchi par la Société.

Mémoire sur la guérison sans mercure des MALADIES SECRÈTES

ET DES DARTRES,

Par la méthode végétale dépurative et rafraichissante du docteur BELLIOU, rue des Bons Enfants, n. 32, à Paris.

La poudre végétale, les pilules purgatives et la pomme anti dartreuse dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvées par le rapport d'une commission de quatre docteurs de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars, 1833. (Voir l'ouvrage annoncé).

Brochure de 250 pages (2e édition), à l'aide de laquelle on peut se diriger soi-même, prix : 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste; on le trouve ainsi que les médicaments dans les villes ci-après désignées : à Liège, chez M. Albert, pharmacien, rue Souverain-Pont, n° 604 ; à Bruxelles, chez M. Van Hisberg, pharmacien, place de la Mounaie, n° 5.

ET DANS LES VILLES SUIVANTES :

- A Conrtray, chez M. Deboey, fils, pharmacien, rue de Tournay, n. 6 ; à Gand, chez M. Depaëps, pharmacien, rue Vieux-Bourg, n. 18 ; à Louvain, chez M. Smout, rue de Bruxelles, n. 50 ; à Malines, chez M. Smout, pharm., rue Baillies-de-fer ; à Mons, chez M. Van-Miert, pharmacien, rue de Nimy, n. 172 ; à Namur, chez M. Jourdain, pharmacien, rue de Grazière, n. 1051 ; à Nivelles, chez M. Lemaire, pharmacien ; à Ostende, chez M. Boucherie, pharmacien ; à Verviers, chez M. Étienne, pharmacien, rue des Récolets, n. 61 ; à Ypres, chez M. Frison-Vanoutrève, pharmacien ; à Chaux-de-Fonds, (Suisse), chez M. Vielle, pharmacien. 921

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour ; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres ; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts ; par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ule n° 32.

BOURSES.

Table with columns for location (Paris, London, Amsterdam, Anvers) and date (20 September), listing various financial instruments and their values.

Table for LONDRES, LE 20 SEPTEMBRE, listing values for 3% consolidated, Bel. em. 1832 C. D., etc.

Table for AMSTERDAM, LE 21 SEPTEMBRE, listing values for Holl. Dette active, Dito 2 1/2, etc.

Table for ANVERS, LE 22 SEPTEMBRE, listing values for Anvers. Det. active, Det. différ., etc.

Table for CHANGES, listing exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 22 SEPTEMBRE 1836. Notre bourse de ce jour a été assez ferme en fonds espagnols.

Table for BRUXELLES, LE 22 SEPTEMBRE, listing values for Dette active, Emp. R., Four. des Vennes, etc.

VIENNE, LE 14 SEPTEMBRE. Métalliques, 103 3/4. — Actions de la banque, 137 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 21 SEPTEMBRE. La galjace rost. Die Biene, venant de Rostock, chargé de 40 lastes grains de navets à ordre.

PLACE D'ANVERS, LE 22 SEPTEMBRE. VENTES. Café. — Il s'est traité 250 balles Batavia de 32 à 32 1/2. — 100, id. Sumatra à 30 1/4.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 22 SEPTEMBRE 1836. Froment vieux, l'hectolitre, fr. 16 51. Froment nouveau, l'hectolitre, 15 61. Seigle vieux, id., 14 74. Seigle nouveau, id., 14 03.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.